



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON



LIGUE D'AUVERGNE D'AVIRON

RÈGLES DE SÉLECTION

STAGES DE PERFECTIONNEMENT D'ATHLÈTES (M,C,J,S) COUPE DE FRANCE (C,J,S)

RÈGLES GENERALES APPLICABLES AU COLLECTIF MINIME.

Les minimes hommes et femmes participent automatiquement aux stages de perfectionnement d'athlètes organisés par la ligue d'Auvergne à l'occasion des vacances scolaires de Toussaint, d'Hiver et de Pâques. L'objectif étant de favoriser l'animation et l'émulation de cette catégorie au travers de ces stages de formation.

Les minimes hommes et femmes participent aux animations régionales et interrégionales proposées par la Ligue d'Auvergne (Challenge des jeunes rameurs...).

Les minimes hommes et femmes souhaitant participer aux championnats de France de la FFSA doivent obtenir le brevet d'Or Option compétition, validé par la Ligue d'Auvergne.

RÈGLES GENERALES APPLICABLES AUX COLLECTIFS CADET, JUNIOR ET SENIOR.

Participer aux différentes étapes des règles de la sélection (stages et compétitions) est obligatoire pour les rameurs et les rameuses visant une sélection en Equipe de Ligue Auvergne, sauf dérogation exceptionnelle laissée à l'appréciation du coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale (ETR). Les rameurs et rameuses qui ne satisferont pas à ces règles de sélection pourront ne pas être sélectionnés, ni engagés sur les régates nationales dans l'Équipe de Ligue

Tous les tests ou contrôles réalisés, inscrits dans les règles de sélection, doivent être validés par un cadre membre de l'ETR Auvergne, aux dates demandées. Le cadre sera responsable de la transmission au coordonnateur de l'ETR des résultats dans les délais indiqués.

Les équipes cadet, junior et senior hommes et femmes sélectionnés pour participer à la Coupe de France seront déterminées par l'ETR et la Commission Sportive après le championnat de France bateaux courts FFSA d'après les performances constatées depuis le début de la saison et les résultats obtenus lors du Championnat de France bateaux courts pour les juniors et seniors.

Le coordonnateur de l'ETR proposera au Président de la ligue d'Auvergne pour validation, les sélections nominatives des rameurs et rameuses constituant les Equipes d'Auvergne.

Catégorie Cadets :

Pour accéder au collectif cadet de la région Auvergne, les rameurs sont sélectionnés au regard de divers critères.

- De performance :

Performance ergométrique hivernale (mois de décembre et février)

Performance en bateau à au moins 2 têtes de rivière en bateaux courts inscrites au calendrier sportif de la Ligue d'Auvergne. La première TDR se déroule lors du 1^{er} trimestre de la saison sportive (mois d'octobre ou novembre), la deuxième à l'occasion du 2nd trimestre de la saison sportive (Décines souhaitée).

Performance en bateau lors de la Sélection de Ligue Cadet début mars

- De présence aux rendez-vous de préparation

Participation aux stages de perfectionnement d'athlètes organisés par la ligue d'Auvergne à l'occasion des vacances scolaires de Toussaint, d'Hiver et de Pâques.

Catégorie Junior /Senior :

Pour accéder au collectif junior ou senior de la région Auvergne, les rameurs sont sélectionnés au regard de divers critères.

- De performance :

Performance ergométrique hivernale à l'occasion de 2 tests (mois de décembre et de février)

Performance en bateau à au minimum 2 têtes de rivière en bateau court inscrites au calendrier sportif de la Ligue d'Auvergne. La première TDR se déroule lors du 1^{er} trimestre de la saison sportive (mois d'octobre ou novembre), la deuxième à l'occasion du 2nd trimestre de la saison sportive (Zone Sud Est souhaitée).

Performance en bateau à l'occasion des Championnats de Zone Sud Est.

- De présence aux rendez-vous de préparation

Participation aux stages et regroupements d'athlètes organisés par la ligue d'Auvergne.

Validation des collectifs :

Des orientations de constitution d'équipages seront effectuées pour les temps de regroupements au regard des évaluations hivernales (ergomètre et TDR).

A l'issue des étapes de sélection, la commission sportive de la Ligue proposera les types d'embarcations qui seront présentées par la Ligue d'Auvergne à la Coupe de France.

A l'issue des championnats bateaux courts, les effectifs sélectionnés seront définitivement entérinés.

La décision finale revenant au Bureau de la Ligue après consultation de la Commission sportive.

Equipe Technique Régionale 2011- 2012

